

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Power a proposé en amendement, secondé par l'honorable M.

Scott :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre, pour ajouter le paragraphe suivant à la première section :

“(3). Les travaux sur les sections comprises entre Harvey, Frédéricton et Salisbury seront commencés et se poursuivront en même temps que les travaux sur les portions situées à l'ouest de la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine.”

Une question d'ordre ayant été soulevée, Son Honneur le Président a décidé que la dite motion en amendement était hors d'ordre.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la Chambre s'ajourne à loisir.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

La Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte autorisant l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte autorisant des concessions de terres aux miliciens dernièrement en service actif dans le Nord-Ouest,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.